



SAISON 2018-2019 ANNONCEMENT CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE 2019 VAUJANY (38)

Les Championnats de France ELITE de Patinage organisés par la Fédération Française des Sports de Glace se dérouleront à la patinoire de Vaujany du 13 au 15 décembre 2018.

Ils auront lieu simultanément avec les disciplines de glace de la fédération, artistique, danse, couple, synchro, ballets, short-track.

DISPOSITIONS PROPRES AUX EPREUVES DE SHORT TRACK

Les épreuves se dérouleront comme suit :

1. Programme

Les épreuves de short track sont organisées conformément aux règles de sélection et l'additif concernant le short-track et celles définies dans le règlement national du patinage de vitesse. Les épreuves s'intègrent dans le Schedule général de la compétition, notamment pour respecter les possibilités de passage télévisuel.

Il a été établi sur la base d'une participation maximale de 12 dames et 16 hommes.

Ils auront lieu à partir du jeudi 13 décembre au samedi 15 décembre.

2. Critères de sélection

Ils sont fixés par le chemin de sélection établi par la DTN et accessible sur le site :

- Etre âgé(e) de 15 ans au 1er juillet 2018.
- Sont sélectionné(e)s d'office les patineur(euse)s sélectionné(e)s aux Coupes du Monde 2018/2019. Les quotas maximum pour les Championnats de France Elite et les temps réalisés depuis le 1er juillet 2017 sont fixés dans le tableau ci-après :

	Quotas	Temps minimum cumulé (500m, 1.000m et 1.500m)
Femmes	12	5 minutes = 300s
Hommes	16	4 minutes et 35 secondes= 275s



3. Catégories et Distances

Les distances sont les suivantes - 500 m - 1 000 m - 1 500 m

Les super finales sur sélection seront 1500m pour les dames (6 meilleures) et 3000m pour les hommes (8 meilleurs).

Il n'est pas prévu d'épreuve de relais en compétition, seulement en démonstration le samedi soir après les super finales et avant les podiums.

Le premier échauffement est prévu le jeudi 13 décembre à 11h45.

Le détail des horaires sera communiqué ultérieurement lorsqu'il sera établi précisément.

4. Déroulement de la compétition

Se reporter au programme de la compétition en annexe

Le déroulement indiqué reste provisoire et sera confirmé lors de la réunion des coaches et team leaders, en fonction de l'intégration avec les autres disciplines et des contraintes de retransmission télévisuelle.

5. Glace et Pistes

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de **60x30** sur laquelle seront tracées 3 pistes de 111,12m.

5. Classement Individuel

Pour être classé, le patineur doit être présent au départ de la première course. Toutes les distances se courent par élimination jusqu'à la finale.

Seront organisées pour chaque distance (hors super finales) des finales A et B.

En outre si le timing le permet, auront lieu pour les 1000m et 500m hommes des finales C voire D. L'accès dépendra de la place en éliminatoires : les 3e en Finale C et les autres en Finale D. Ces finales C ou D sont des finales de classement et ne donnent pas lieu à attribution de points de finale.

La composition des séries au premier tour de chaque distance sera effectuée selon le ranking du TOP-France de la distance.

Les Pénalités, cartons jaunes, cartons rouges seront appliqués conformément aux règles ISU.

Le classement général sera établi par addition des points de finales obtenus dans chaque distance y compris la super finale.

6. Inscriptions

Pour participer à la compétition, le patineur doit être licencié compétition dans un club membre de la FFSG pour la saison en cours et avoir effectué les temps visés ci-dessus, répertoriés dans le TOP-France ou sur présentation de justificatif tel que protocole de compétition.

La participation est limitée à 12 dames et 16 hommes.

Les inscriptions par les présidents de club ou leur représentant devront être effectuées

au plus tard le 5 décembre 2018,

sur le site Inscription de la CSNPV www.shorttrack.fr .



Par mail à Patrick RIVERA president.csnpv@gmail.com
À Patrice BELL, CC des championnats, patrice.cnpv@gmail.com
A Sylvie PULCINI patinage@ffsg.org

Par conséquent, le 6 décembre, il sera établi la liste des patineurs titulaires, et le cas échéant les patineurs suppléants, au-delà du nombre limite visé ci-dessus. Cette liste sera publiée sur le site de la FFSG et communiquée aux clubs.

Le montant des frais d'inscriptions est de **25 € par patineur** par chèque à l'ordre de la FFSG à **ENVOYER A LA FFSG avant le 5 décembre**

7. Réunion des coaches et team leaders

La réunion officielle de présentation du déroulement de la compétition short-track se tiendra

jeudi 13 décembre à 11h à la Patinoire,

sous la responsabilité du Juge arbitre de la compétition et du Coordinateur de Course.
Le Timing de la compétition sera présenté et remis aux coaches lors de cette réunion.

8. Délivrance des titres de « Champion de France » Elite Sénior et Récompenses

Les titres de Champions de France seront décernés conformément aux règlements en vigueur.
Aucun titre n'est décerné dans une catégorie ne réunissant pas au moins trois patineurs inscrits, dont deux au moins sont présents au départ.

Les podiums auront lieu à l'issue de l'ensemble des épreuves de toutes les disciplines.

9. Hébergement des patineurs

L'hébergement des patineurs et de leurs accompagnants est l'affaire de chaque club.

La CSNPV se réserve la possibilité d'apporter des précisions et/ou des modifications en fonction des contraintes de timing et du nombre de participant dans chaque catégorie.

Fait le 2/12/2018

Le Président de la Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse
Patrick RIVERA